

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Avril 2023

**Commune de
PAULHAN**

N° 2023/04/03

Date de la convocation	29/03/2023
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 19	Pour : 25
Absents: 02	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. ROYON Sophie, JAM Thierry

Procurations : - Mme GASC Carine à Mme BOUISSON Mylène
- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude
- Mme AMMARI Hanane à Mr LAMBERT Marcel
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Commune

Il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Il est exposé en outre que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement du Compte Administratif doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Les résultats constatés sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un excédent de fonctionnement à affecter de 1 114 690,02 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Un excédent d'investissement de 591 234,15 €.

En outre, la section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

① Dépenses d'investissement :
812 620,00 €

② Recettes d'investissement :
339 358,00 €

Le résultat des restes à réaliser est déficitaire pour 473 262,00€. Le résultat de la section d'investissement (résultats cumulés plus restes à réaliser) est donc excédentaire pour 117 972,15€.

Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022 comme suit :

Type d'affectation	Montant
<i>Section de fonctionnement</i>	
Report excédent antérieur (article 002)	431 090,02 €
Réserve d'investissement (article 1068)	683 600,00 €
<i>Section d'investissement</i>	
Report excédent antérieur (article 001)	117 972,15 €

Où l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter les excédents et déficits cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO

